



Réclamation d'honoraires farfelues

Par **ANESTA**, le **20/01/2013** à **14:46**

Bonjour à tous,

Suite à un très mauvais choix d'avocat, je me retrouve aujourd'hui, condamné à payer une banque pour laquelle je me sens volé et humilié. Au départ, cette affaire était simple, banale, et du gâteau pour mon ex-avocat. In fine, je me retrouve condamné. J'ai payé ce qu'on m'a demandé. Plus tard, je reçois une facture d'honoraires de mon avocat de l'époque qui n'a rien à voir avec ce qui était prévue au départ de la procédure. Je refuse donc de payer cette facture qui représente plus du double prévu. Je précise qu'aucune convention d'honoraires n'a été établie et encore moins signée de ma part. Plus tard, je reçois une lettre simple de la part d'un bâtonnier me demandant des explications. Ce que je fais. Je déroule l'histoire, en indiquant que l'avocat me réclamait des honoraires payées en liquide, afin de ne pas reverser la TVA. Ce que je prouve facilement avec les bordereaux de mandats cashs. Car mon avocat était de province. Je reçois, toujours par envoi simple, une demande de précision de la part du bâtonnier, ce que je fais. Résultat des courses, je suis condamné à payer cet avocat sur des honoraires farfelues, mais surtout mercantiles. Le courrier de cette décision m'a été envoyée par recommandé et précisait que tous les courriers avaient été envoyés en recommandé, ce qui est faux. Je vais devoir m'expliquer avec le Président du Tribunal d'Amiens qui tranchera.

Que dois-je faire ?

Merci pour votre réponse,

AN